

Quand le « commerce en fête » dynamise les unions commerciales

“L’opération Commerce en Fête nous a beaucoup mobilisés l’an passé. Elle va nous mobiliser plus encore cette année” explique Dominique Wallendorff, commerçante à Givet (parfumerie) et trésorière de l’association « Avenir commercial et artisanal du Givetois ».

Présidée par Valérie Lelong (traiteur), l’association qui rassemble quelque cinquante-cinq commerçants de Givet et de Chooz organise une manifestation de promotion du commerce et de l’artisanat local chaque mois (Saint-Valentin, fête de printemps, braderie d’été, etc.).

“L’opération Commerce en Fête donne une image de solidarité et de cohésion aux commerçants qui y participent, souligne Dominique Wallendorff.

C’est très important. L’union fait toujours la force. C’est ce que doit retenir de nous la clientèle qui vient plus nombreuse dans nos commerces à cette occasion. L’impact de l’opération joue beaucoup sur le consommateur local. D’où notre implication très

forte. C’est d’ailleurs plus une grande opération de communication qui nous est nécessaire qu’une opération de rapport”.

Auprès des clientèles des villes et des villages, l’opération « Commerce en Fête » fait la promotion des atouts des commerces de proximité, la joie de vivre et de travailler de leurs commerçants, artisans et prestataires de services. Il s’agit de donner envie aux clients des commerces de proximité d’y revenir plus souvent qu’à l’accoutumé.

La deuxième édition de l’opération « Commerce en Fête » se déroulera du 8 au 18 octobre 2008 dans les Ardennes. La première édition avait mobilisé deux cents commerçants et douze unions commerciales industrielles et artisanales (UCIA) sur le thème

« Mon Commerçant, Mon Environnement ». Ce thème est réitéré cette année. En 2008, quatorze UCIA des Ardennes l’illustreront chez leurs adhérents.

L’opération « Commerce en Fête » démontre toutes les qualités du commerce de proximité (accueil, disponibilité, services à la clientèle, etc.) et l’implication des commerçants ardennais dans la vie de leurs territoires qu’ils savent animer quand ils sont ainsi mobilisés sur un thème départemental.

Partout dans les Ardennes, les lots des jeux de l’opération « Commerce en Fête » feront découvrir aux clients des commerçants qui y participent les richesses touristiques du département.

Contact : Landry Sattezi,
tél : 03 24 56 62 87
mail : lsattezi@ardennes.cci.fr



Le forum de l'esprit d'entreprise

Les 5 et 6 décembre 2008, au Centre de Formation des Apprentis de l'Industrie (CFAI) de Charleville-Mézières, la Chambre Economique des Ardennes (CCI, CMA, CA) organise le 4^{ème} Forum de la création et de la reprise d'entreprises, placée sous l'égide de l'opération « Génération Entreprendre » réunissant le Conseil régional de Champagne-Ardenne et toutes les CCI de la région. Le 4^{ème} Forum bénéficie du financement de l'Europe (Feder), du Conseil régional, du Conseil général des Ardennes et des chambres consulaires. L'an passé quelque 600 visiteurs s'étaient pressés au forum dont l'objectif, cette année encore, est de favoriser et de provoquer les rencontres entre repreneurs et cédants et d'orienter à bon escient les porteurs de projets viables de création d'entreprise.

Contact : Jean-François Rouville,
tél : 03 24 56 62 39
mail : jfderouville@ardennes.cci.fr



Des artisans ardennais à Bruxelles

La Chambre Économique des Ardennes participe de nouveau les 8, 9, 10 et 11 novembre à la douzième édition du salon Artisan'Art de Bruxelles. Sous la bannière « Ardennes de France », des artisans ardennais y exposent sur un stand collectif organisé par la Chambre économique, le Conseil général et le Comité départemental du tourisme des Ardennes. Ce dernier, en compagnie de la CCI des Ardennes, profitera de l'excellente fréquentation d'Artisan'Art à Bruxelles (20 000 visiteurs l'an passé) pour faire la promotion du futur Festival Mondial des Théâtres de Marionnettes de Charleville-Mézières (édition 2009) et de la Voie Verte, l'itinéraire touristique des bords de Meuse ouvert en juin 2008 entre Givet et Charleville-Mézières qui sera bientôt prolongé jusqu'à Sedan.

Contact : Dominique Courtat-Guitton,
tél : 03 24 56 62 46
mail : dcourtatguitton@ardennes.cci.fr

Tout savoir sur le droit de préemption des communes

Le 7 novembre dans ses locaux à Charleville-Mézières, la CCI des Ardennes organise à l'intention des collectivités locales une journée d'information sur l'application de la loi du 2 août 2005. Les exposés seront présentés par Dominique Moreno, juriste de la CCI de Paris.

Cette loi détaille le droit de préemption au profit des communes sur les fonds de commerce et artisanaux et des baux commerciaux. Les communautés d'agglomération et de communes ne sont pas concernées par la loi.

Désormais, les communes seules peuvent délimiter un périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat de proximité à l'intérieur duquel elles peuvent choisir de préempter sur toutes les cessions de fonds de commerce, de fonds artisanaux et de baux commerciaux.

L'objectif de l'application de cette loi est de protéger le commerce et l'artisanat de proximité. De fait aujourd'hui, la commune peut intervenir dans un secteur qui relève de la libre concurrence afin de palier, en cas de cession de fonds de commerce, de fonds artisanaux ou de baux commerciaux, une carence de l'initiative privée. Il faut noter que la commune, en choisissant d'appliquer son droit de préemption - et elle n'y est pas obligée - doit fournir au préalable un rapport analysant la situation de son commerce et de son artisanat de proximité et les menaces qui pèsent sur leurs diversités commerciales à l'intérieur du périmètre qu'elle aura désigné.

Mais à présent, lorsque intervient la cession d'un fonds de commerce, d'un fonds artisanal ou d'un bail commercial à l'intérieur du périmètre de sauvegarde désigné par la commune, le cédant (ou son notaire) doit en aviser la commune en indiquant le prix et les conditions de cession, la commune disposant de deux mois pour préempter. En organisant une session d'information sur ce droit de préemption des communes, la CCI des Ardennes veut souligner à cette occasion son souci de conserver le caractère commercial du centre des villes, des bourgs et des villages du département.

Contact : Dominique Courtat-Guitton,
tél : 03 24 56 62 46
mail : dcourtatguitton@ardennes.cci.fr

